

124

430 LM 511

SOCIÉTÉ  
NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER  
FRANÇAIS

RECTIFICATIF N° 1  
A LA NOTE GÉNÉRALE  
MOUVEMENT — Transports N° 17-A<sup>13</sup>  
du 17 décembre 1940  
« Lotissement »

Mb

Cor.

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 1941.

Nm.  
12

Pour tenir compte des modifications apportées à la Note Générale Mouvement-Transports n° 11-A<sup>7</sup> sur la Répartition du Matériel à Marchandises des Agrès et des Cadres (tirage du 1<sup>er</sup> octobre 1941), il y a lieu de coller le biquet ci-dessous sur l'article 15 de la Note Générale Mouvement-Transports n° 17-A<sup>13</sup> sur le LOTISSEMENT.

Les agents porteront en marge de cette Note Générale la mention :

« Modifiée par le rectificatif n° 1 du 1<sup>er</sup> octobre 1941 ».

Le Directeur Général,

R. LE BESNERAIS.

80 E. 2872. — Paris, Imprimerie administrative Centrale, 8, rue de Furstenberg (1113) - Marché 191

Article 15. — Acheminement des wagons vides.

L'acheminement des wagons vides s'effectue dans les conditions prévues par les articles 28 et 29 de la Note Générale Mouvement-Transports n° 11-A<sup>7</sup> du 1<sup>er</sup> octobre 1941, sur la Répartition du Matériel à Marchandises des Agrès et des Cadres.

Les wagons vides expédiés en trains entiers d'une gare de concentration à une gare de triage sont dispensés d'étiquetage mais doivent être accompagnés d'une feuille modèle 12010 M collective indiquant le nombre et la nature des wagons et la destination du train.

Les wagons vides isolés doivent être munis d'étiquettes 12640 M (bulle) ou 12643 M (vertes) suivant qu'il s'agit de « vides en répartition » ou de « vides envoyés en garage ».

Ces étiquettes sont remplies dans les conditions fixées par l'article 28 de la Note Générale précitée. Quand une gare expédie des wagons vides pour des gares comprises dans sa « zone de destinations », comme c'est fréquemment le cas, elle est dispensée par mesure de simplification de coller les papillons « Indice de lotissement » et se contente de rayer au crayon bleu le cadre de lotissement de 2 barres en diagonale.